

CONSEIL MUNICIPAL DE VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 OCTOBRE 2016

Présents : Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat - - Loïc Bourjat -
Nicolas Carpentier - Françoise Deschamps - Michel Duclos -
Delphine Gonnard - Denis Mandon - Simon Rosant

Absents excusés : Hervé Besson - Romain Serpenet

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 20H00 à 23H00

1. Périmètre de la nouvelle Communauté de communes

À l'unanimité, les membres du Conseil rendent un avis favorable concernant le périmètre de l'EPCI issu de la fusion de Hermitage-Tournonais Communauté de Communes (HTCC) avec la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse (CCPH) et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien (CCPSF) au 1^{er} janvier 2017 ; d'arrêter la représentativité permettant 71 sièges (répartis ainsi : 13 sièges pour la commune de Tournon-sur-Rhône, 7 sièges pour la commune de Tain l'Hermitage, 4 sièges pour les communes de Saint-Donat sur l'Herbasse et de la Roche-de-Glun, 3 sièges pour les communes de Pont de l'Isère, de Mercuriol-Veaunes et de Saint-Jean de Muzols, 1 siège pour les 34 autres communes ; de fixer le siège du future EPCI à 3 rue des Condamines à Mauves ; d'arrêter la dénomination provisoire suivante : Communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint-Félicien.

Suite à la création de ce nouvel EPCI, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien a modifié ses statuts. Le Conseil Municipal approuve ces nouveaux statuts et reprend ainsi la compétence voirie à la date du 1^{er} décembre 2016.

Il convient également de nommer un délégué et un suppléant pour représenter la commune de Vaudevant au sein du futur EPCI. À l'unanimité, sont désignés : Laëtita Bourjat comme déléguée titulaire et Denis Mandon comme délégué suppléant.

2. Voirie, cimetièrre

Les travaux de sécurisation et l'accessibilité des arrêts de cars vont être réalisés avant la fin de l'année 2016 afin de pouvoir bénéficier de la subvention du Département à hauteur de 60%. Un fonds de concours de 24 675.62€ sera reversé à la Communauté de communes du Pays de Saint Félicien pour ces travaux.

L'entreprise EVTP a terminé les divers travaux de voirie sur la commune. Il sera nécessaire de verser un fond de concours voirie à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Félicien. Des travaux de consolidation à Brudon (suite à l'endommagement fait par un poids lourd) doivent être entrepris.

Les curages de fossé ne seront pas nécessaires cette année. Des analyses sont toujours en cours au sujet des « fissures » dans le goudron de la traversée du village.

Des devis estimatifs pour le parking de la Vivance (sous le restaurant La Récré) et le parking Nord (place du jeu de boules) ont été demandés et validés par le Conseil Municipal. Les travaux du parking de la Vivance vont démarrer très prochainement. La Région Auvergne-Rhône-Alpes pourrait subventionner ces travaux à hauteur de 40% maximum.

Des devis ont été demandés en urgence pour un mur de soutènement sous 3 concessions. Le devis d'Alain Chevret a été retenu pour la somme de 936.50€ HT.

3. Bâtiments

Les devis pour la rénovation des bâtiments communaux ont été approuvés par le Conseil Municipal (Réfection toiture, traitement charpente, isolation, menuiserie extérieure, installation VMC, bilan énergétique, diagnostic de performance énergétique) pour un coût total de 45 418.54€ HT. Une demande de subvention sera adressée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4. Information, animation

Les bénévoles de l'Ardéchoise se sont réunis autour d'un apéritif. Des réunions auront lieu tous les 2 mois pour préparer la prochaine Ardéchoise.

Cette année, la commune a obtenu un prix (250€) pour la décoration du village.

Un grand merci à tous les bénévoles sans qui l'animation du village pour l'Ardéchoise serait impossible.

Le prochain bulletin municipal devrait être publié au printemps 2017.

5. Points divers

La commune recherche un agent recenseur pour début 2017 (date précise à préciser mais certainement en janvier-février).

Une réunion préparatoire à l'élaboration du PLU aura lieu le 19 octobre avec le Cabinet Beaur.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas réviser le taux de la taxe d'aménagement qui reste donc à 3%.

Deux registres d'état civil commencent à être très abimés. Des devis ont été fournis par la société qui se charge de la reliure des registres de la commune ainsi qu'un autre devis pour la rénovation du cadastre napoléonien. Ces devis sont élevés, d'autres demandes vont être faites auprès de différents relieurs.

Une demande de participation pour une classe découverte a été demandée par l'école publique de Saint Félicien. Celle-ci concerne 7 élèves pour notre commune. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation de 11€ par enfant et par nuit.

6. Communauté de Communes

FPIC : deux communes ont voté contre la répartition du FPIC pratiqué généralement. Chaque commune récupère donc le FPIC qui lui est attribuée.

La chargée d'accueil a quitté son poste le 1^{er} septembre 2016. Le télé-centre fonctionne bien et a un bon taux de remplissage.

ADN : Colombier le Vieux, Arlebosc et Bozas seront les premiers bénéficiaires en 2018.

PIG : 25 dossiers pourraient encore être éligibles avant le 31 juillet 2017.

École des frères : la consultation est lancée, plusieurs attributions et d'autres relances sont faites. Un emprunt est envisagé afin de bénéficier des taux favorables actuellement. Le projet sera repris par le futur EPCI.

La prochaine réunion du conseil municipal sera fixée ultérieurement.